



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Empoisonnement pour la pêche de loisir

Question écrite n° 16448

Texte de la question

Mme Pascale Martin interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la souffrance des poissons et la pratique de l'empoisonnement pour la pêche de loisir. L'empoisonnement est une pratique qui consiste à relâcher des millions de poissons élevés dans le seul but de les déverser dans les rivières, étangs, lacs et plans d'eau pour la pêche de loisir. Massive et généralisée, cette pratique se déroule chaque année partout en France, notamment avant l'ouverture de la pêche à la truite. D'autres espèces sont également concernées, comme les brochets ou les black-bass, espèces non-endémiques de certains départements. Ces empoisonnements ont des effets délétères sur les écosystèmes et provoquent des déséquilibres. Les études réalisées par les scientifiques sur ces effets montrent notamment que la présence de ces poissons a un impact important sur les amphibiens indigènes. La pratique de l'empoisonnement pour la pêche de loisir implique d'élever des poissons en masse. Ceux-ci subissent des mauvaises conditions d'élevages, or il n'existe pas de réglementation spécifique pour limiter la souffrance des poissons. Le transport des poissons depuis les élevages jusqu'au déversement dans les sites de pêche implique des manipulations brutales et stressantes. Mme la députée demande au Gouvernement de préciser quelles espèces sont concernées par l'empoisonnement, le nombre de poissons déversés chaque année, l'impact de cette pratique sur la souffrance et l'impact sur la biodiversité. Enfin, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'interdire l'empoisonnement pour la pêche de loisir.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Martin](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16448

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2344

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)